



Saint-Pierre le 27 novembre 2018

M Thierry DEVIMEUX
Préfet de Saint-Pierre et Miquelon
SAINT-PIERRE

Monsieur le Préfet,

Depuis notre élection en tant que conseillers territoriaux en mars 2017, nous réclamons de façon constante, lors de chaque séance officielle ainsi qu'en conseil exécutif, l'entier dossier "Ferries", dont les éléments de base de montage bancaire et financier (pièces du dossier d'emprunt auprès de la banque néerlandaise Rabobank, montage financier prévisionnel comprenant les coûts de fonctionnement et les prévisionnels en termes de passagers et de recettes).

Conformément à l'article L 6431-19 du CGCT, ces informations constituent un droit pour tout élu, même et peut-être surtout d'opposition. Il s'agit en tout état de cause d'une condition nécessaire au plein exercice de nos fonctions.

Or, alors que l'ancien Président de la Collectivité M. Artano avait confirmé publiquement et à plusieurs reprises courant 2017 que nous disposions en effet d'un droit à ces informations et qu'elles nous seraient transmises, M. le Président Lenormand refuse catégoriquement de nous les transmettre, refus confirmé publiquement, une fois de plus, lors de la dernière séance officielle du Conseil, ce mardi 23 octobre.

Sur le fond du dossier, nous avons déjà, avant cette séance du 23 octobre, des inquiétudes majeures s'agissant de la régularité et de la sincérité budgétaires de la gestion du dossier "Ferries" par la Collectivité. En effet, outre le refus persistant de nous transmettre les éléments de montage bancaire et financier du dossier, le budget 2018 de la Collectivité, voté en 2017, incluait déjà une augmentation des recettes de transport maritime tirées d'une mise en œuvre des ferries dès janvier 2018, ce qui était connu de tous comme parfaitement fallacieux à quelques semaines de cette échéance, que ce soit en matière de transport de passagers ou, encore davantage, en matière de transport de véhicules.

Ces inquiétudes sont désormais multipliées de façon exponentielle au vu des éléments très partiels communiqués par rapport à l'Assemblée lors de la séance officielle du 23 octobre, s'agissant de certains coûts de fonctionnement et du bilan des passagers des deux ferries sur la "saison haute", de juin à septembre 2018.

Les chiffres largement et sciemment incomplets fournis en matière de coût de fonctionnement font en effet état, sur les trois meilleurs mois de l'année, d'un déficit de fonctionnement de plus de 965 000 euros pour ces deux navires.

Toutefois, ce déficit déjà intenable n'inclut pas l'essentiel des coûts de fonctionnement réels, dont les charges d'emprunt, les frais de location de bâtiment, les charges d'amortissement, les charges de personnel administratif, les charges de personnel à terre, les travaux d'infrastructure nécessaires pour le fonctionnement des ferries (construction d'un quai dit "provisoire" et quai permanent restant à construire), financement éventuel des travaux devant être effectués sur le port de Fortune, et "frais annexes" annoncés par la Collectivité mais jamais identifiés.

Le Président de la Collectivité, saisi explicitement en question orale liminaire à la séance du 23 octobre de notre demande de communication, au moins indicative, de ces coûts, y a opposé une fin de non-recevoir, précisant que la majeure partie de ces dépenses du dossier "Ferries", notamment en matière de frais de personnel, seraient dilués dans les divers frais de fonctionnement de la Collectivité au moment des comptes annuels 2018, et qu'il ne nous appartenait pas d'en avoir plus ample connaissance.

En parallèle, en matière de passagers, les chiffres communiqués par la Collectivité pour la "saison haute" 2018 remettent également en cause la conformité des moyens par rapport aux résultats obtenus, puisque, malgré une augmentation considérable du nombre des rotations et l'explosion évidente des coûts, les passagers entre Saint-Pierre et le Canada (Fortune) n'ont augmenté que de 4% par rapport à 2017 - alors-même que le traversier précédent, le Cabestan, était en panne pendant plusieurs semaines à l'été 2017, et qu'il n'y avait aucun service !

Aussi, la prétendue "augmentation" de 4% des passagers en 2018 ne compense même pas la baisse de 6.2% entre 2016 et 2017. Ce sont donc moins de passagers entre Saint-Pierre et le Canada en 2018 qu'en 2016, malgré la débauche de moyens mis en œuvre, que ce soit en matière de personnel, de frais de fonctionnement, ou de charges d'emprunt.

Source d'inquiétude supplémentaire, le Président de l'Assemblée a refusé, publiquement et de façon répétée, de faire droit à la demande des élus de l'opposition d'organiser un audit externe et impartial du dossier "Ferries", prétextant qu'il faut attendre au moins trois années pleines d'exercice avant d'avoir une vision utile du projet.

Devant ces inquiétudes majeures pour les finances publiques locales, et renforcées par le refus persistant et intransigeant du Président de l'Assemblée territoriale de nous communiquer les pièces essentielles à l'exercice de notre mission d'élus, nous n'avons aucun autre choix que de vous saisir en vous demandant de bien vouloir, sur le fondement des dispositions du Code des juridictions financières, dont son article L 253-13, saisir la Chambre Territoriale des Comptes de Saint-Pierre-et-Miquelon sur ce dossier. Il s'agirait d'une mission d'examen de gestion et d'évaluation de la politique publique locale menée par le Conseil Territorial de Saint-Pierre-et-Miquelon en matière de transport maritime suite notamment à

la commande et l'achat de deux navires de type "ferry", y compris en matière de montage bancaire et financier, de coûts de fonctionnement, de coûts d'infrastructure, de coordination avec les partenaires nécessaires du projet, dont les partenaires canadiens, de montage financier prévisionnel, de transparence et de sincérité des comptes, ainsi que de comparaison des moyens déployés par rapport aux résultats obtenus.

Restant à votre entière disposition pour tout élément complémentaire, Monsieur le Préfet, nous vous prions d'accepter l'expression de nos salutations respectueuses.



Tatiana VIGNEAU-URTIZBEREA
Conseillère territoriale



Matthew REARDON
Conseiller territorial